



## **ENQUÊTE NATIONALE DE PRÉVALENCE DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS ET DES TRAITEMENTS ANTI-INFECTIEUX EN ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES MAI-JUIN 2024**

### **Information aux résidents ou représentants légaux**

Vous êtes résident(e) ou représentant légal d'une personne résidente dans notre établissement médico-social.

Santé publique France et le réseau de Prévention des infections associées aux soins réalisent une étude de surveillance des infections et des traitements anti-infectieux en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Commanditée au niveau Européen par le Centre européen de contrôle des maladies (ECDC), la France contribue, ainsi qu'un ensemble d'États membres de l'Union européenne, à cette étude internationale.

Cette lettre d'information vous permet de prendre connaissance du déroulement de cette étude, notamment au sein de la structure dans laquelle vous êtes résident(e) et de vos droits concernant vos données personnelles, ou des données de la personne dont vous êtes représentant légal. Vous pouvez prendre le temps de la lire et de réfléchir à votre participation.

### **DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE**

Cette étude requiert le recueil d'informations médicales et épidémiologiques à l'aide d'un questionnaire standardisé, chez les personnes qui résident dans l'établissement le jour de l'enquête. Ce recueil d'information est réalisé par des professionnels de santé de la structure dans laquelle vous résidez. Cette étude se base sur un recueil de données relatives aux résidents, issues de leur dossier médical relatives à l'âge et au sexe, à des données sur le séjour et l'état de santé ainsi que des données portant sur les éventuels traitements anti-infectieux reçus par les résidents le jour de l'enquête et les éventuelles infections présentes chez le résident le jour de l'enquête. L'enquête sera réalisée dans l'établissement entre le 15 mai et le 28 juin 2024. Les données collectées font l'objet d'un traitement statistique au niveau national mené par Santé publique France.

Cette enquête nécessite l'informatisation de données médicales vous concernant. Toutefois, les données permettant de vous identifier directement (nom, prénom) ne sortiront pas de l'établissement où une anonymisation sera réalisée. Seul l'établissement dans lequel vous résidez détient les données permettant de vous identifier directement.

### **VOS DROITS**

La participation à cette étude n'est pas obligatoire. Vous pouvez vous opposer à la transmission de vos données, sans que cela n'influence la qualité des soins qui vous seront prodigués. Vous pouvez également demander l'accès à vos données, en demander la rectification ou la limitation du traitement.

Les modalités d'exercices de ces droits ainsi que des informations complémentaires sur le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre pour cette étude, sont détaillées dans l'annexe intitulée « Traitement des données » de ce document.

## **Annexe : Traitement des données**

### **Responsable du traitement**

Santé publique France est responsable du traitement de données à caractère personnel mis en œuvre pour la réalisation de l'étude.

### **Base légale du traitement**

Ce traitement de données est fondé sur la réalisation d'une mission d'intérêt public.

### **Caractère obligatoire**

Le traitement de données n'est pas obligatoire.

### **Données collectées**

Le traitement porte sur les données à caractère personnel relatives aux résidents présents au sein de l'établissement médico-social au cours de la période d'étude du 15 mai au 28 juin 2024. Les données collectées à partir de leur dossier médical sont les suivantes : âge, sexe, date d'admission dans l'établissement, état de santé, dispositifs invasifs, traitements anti-infectieux prescrits au résident, site anatomique de l'infection présente chez le résident, micro-organismes isolés de l'infection, résistance des micro-organismes à certains antibiotiques.

### **Destinataires des données :**

Une équipe en charge du recueil des données sera mise en place dans chaque établissement participant. Cette équipe, constituée du personnel de santé de l'établissement, effectuera le recueil des données à partir des dossiers médicaux des résidents.

Les données collectées seront saisies à l'aide d'une application de Santé publique France (PrevIAS). Les CPIas, relais de l'enquête au niveau régional, seront également utilisateurs de l'application. Seuls les personnels compétents de l'équipe en charge de l'enquête dans l'établissement et Santé publique France y accéderont à des fins d'analyse. Les données sur support numérique seront conservées de façon sécurisée par Santé publique France.

L'ECDC recevra, pour la réalisation de ses missions de surveillance européenne, une partie des données collectées sans la mention du nom de l'établissement ayant participé à l'enquête.

### **Durée de conservation des données collectées**

Les données collectées sur les questionnaires sur support papier seront conservées par l'établissement pendant une période, limitée à la durée de l'étude. Elles seront ensuite détruites au plus tard le 31 décembre 2024.

### **Droits des personnes sur leurs données**

#### *Droit d'opposition :*

Conformément aux dispositions de l'article de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'opposition au traitement de vos données ou des données de la personne dont vous êtes représentant légal, en vous adressant au délégué à la protection des données de cette agence : [dpo@santepubliquefrance.fr](mailto:dpo@santepubliquefrance.fr) et mentionner : « ENP-2024-Ehpad ».

#### *Droit d'accès, de rectification, de limitation ;*

Conformément aux dispositions des articles et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez selon ces mêmes modalités exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de vos données.

### **Contact délégué à la protection des données**

Pour toute information sur le traitement de vos données par Santé publique France, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de cette agence : [dpo@santepubliquefrance.fr](mailto:dpo@santepubliquefrance.fr).

### **Réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL)**

Si vous estimez que les droits sur vos données ne sont pas respectés par Santé publique France, vous pouvez déposer une plainte auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).